



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2025

PRENEZ AVIS que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier déposera le rapport financier 2025 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le rapport du vérificateur lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 11 mai 2026, à 19 h 30, au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 22 avril 2026.

Me Caroline Plourde,

Greffière